



Olivier Thomas devant le manoir de Locmaria

Carnoët

Manoir et seigneurs de Locmaria

Olivier Thomas nous a fait parvenir un courrier dans lequel il explique qu'il a acquis le manoir de Locmaria en Carnoët et qu'il procède à sa rénovation en utilisant les techniques traditionnelles. Au courrier étaient jointes des copies de documents d'archives provenant des AD 22 et concernant les différents possesseurs du manoir sous l'Ancien Régime. J'ai fait part de ce courrier à Jérôme Caouën qui justement venait de découvrir d'autres documents inédits sur les seigneurs propriétaires de Locmaria. Nous avons donc convenu d'un rendez-vous afin de rendre visite à Olivier Thomas. Ce dernier nous a accueillis chaleureusement et nous a fait visiter le manoir en nous commentant avec passion les travaux qu'il avait déjà réalisés et ceux qui étaient envisagés. Nous avons été fortement impressionnés par le travail accompli et, attablés dans la cuisine du 15^e siècle devant un café servi par Olivier, nous avons convenu, tous les trois, d'écrire le présent article.

Olivier a rédigé le premier chapitre concernant l'histoire et la description du manoir ainsi que le deuxième sur sa rénovation et les techniques qu'il a utilisées. Pour ce chapitre, j'ai trouvé qu'il était trop modeste dans ses propos, il est vrai qu'il est difficile d'écrire à la première personne, je lui ai donc proposé de le rédiger avec les éléments qu'il m'a fournis en y intégrant mes propres observations. Dans le troisième chapitre, Jérôme nous présente la généalogie des seigneurs de Locmaria et de Kerandraou, propriétaires successifs du manoir, fruit de ses recherches dans différents documents des AD 22.

Gilles LE PENGLAOU



Façade sud
Etat actuel.

1 - Histoire et description

Olivier THOMAS

Situation

Situé à flanc de coteau sur la rive droite de l'Hyères, le village de Locmaria en Carnoët, est desservi par un chemin abrupt partant de l'actuelle route de Carhaix-Callac-Guingamp. Ce chemin reliait autrefois le village au moulin de Poulmic sur l'Hyères. Avant la construction de cette route Carhaix-Callac, à la fin du 19^e siècle, la desserte du village se faisait par la voie romaine de Carhaix à Tréguier au bord de laquelle il est situé.

Le cadastre de 1832 nous montre que la chapelle du village, probablement dédiée à la Vierge Marie, est déjà en ruines à cette date. Elle était entourée d'un cimetière et possédait un calvaire. Sur ce plan, le manoir et ses bâtiments annexes apparaissent à peu près tels qu'ils sont implantés aujourd'hui. L'environnement du site, vallonné et boisé, est admirable.

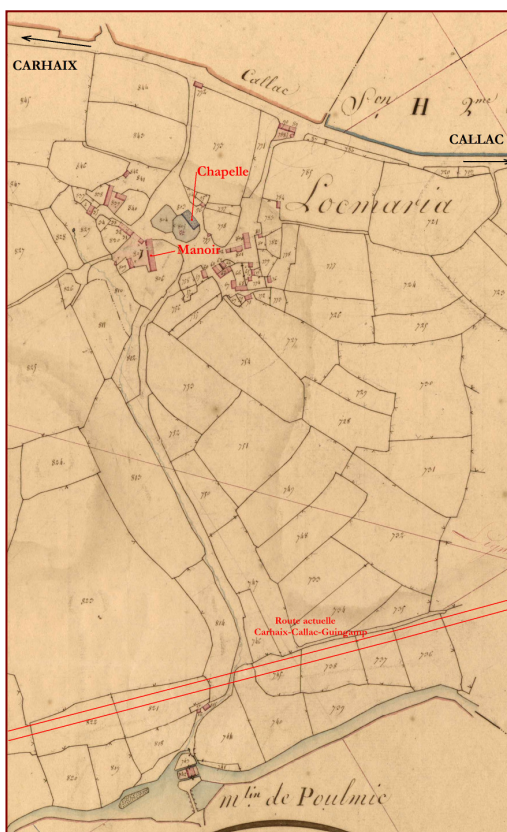
Description du manoir actuel

Dès le 14^e siècle le manoir est signalé dans différents écrits. Les travaux de déblaiement de la cour en 2012 ont permis la découverte, derrière le puits, des fondations d'une grosse tour ronde et des départs de murs. Le bâtiment primitif était orienté est-ouest. Le manoir aurait-il été détruit lors de la guerre de Succession de Bretagne ?

C'est probablement à Guillaume du Boys et Béatrice Toupin¹, vers 1470, que l'on doit la reconstruction de l'ensemble fortifié à cour close,

fermé par des dépendances et des murs d'enceinte. L'ensemble est établi sur un affleurement rocheux de schiste.

Le manoir, déclassé en métairie, a été vendu comme Bien National en 1794 (AD22- 1Q-53).



CI-CONTRE
Cadastre de 1832 -
AD 22 archives en
ligne
La chapelle et la
grange du manoir
sont alors en ruine.

CI-DESSOUS
Fondations d'une
tour et départs de
murs du manoir
primitif.



¹ Voir 3^e partie du présent dossier. NDLR



DE HAUT EN BAS
Photo 1 - Façade nord avec tour d'escalier semi-hors-œuvre
Photo 2 - Reprise de l'ancienne maçonnerie par une « trompe archaïque ».
Photo 3 - Trou de guetteur de la chambre haute dans le pignon ouest.

CI-CONTRE
Photo 4 - Cette porte style Renaissance a probablement été mise en place durant la 1^{ère} moitié du 16^e siècle. Remarquez le trou de guetteur à gauche.

Extérieurs

Le maître d'œuvre opère alors un remaniement complet de la construction plus ancienne. Sur l'arrière du logis à l'angle nord-est, il utilise la technique d'une trompe archaïque pour contrebalancer les charges de la nouvelle maçonnerie venant en décalage (photo 2).

La façade du manoir est en moellons de schiste avec des entourages en granite, non symétriques, sans appui saillant, avec grilles de défenses.

Le logis se présente sur un plan rectangulaire allongé à un étage. Il comporte trois pièces au rez-de chaussée et trois pièces à l'étage desservies par un escalier à vis semi hors-cœuvre en granite, placé à l'arrière dans une tour ronde avec contre-fort (photo 1). La tour d'escalier est bien engagée dans le mur de refend, entre la cuisine et la basse salle, prolongée par un cellier avec sa porte ogivale.

Durant la première moitié du 16^e siècle, Morice du Bois, *escuyer* de Locmaria, et *damoiselle* Ysabelle Bérard, de la maison de Kermartin, font probablement changer la grande porte en granite du manoir pour la remettre au goût du jour dans le style début Renaissance, avec pilastres et pots à feu (photo 4). Dans le même temps ils créent un second porche côté ouest, avec sa porte cochère encadrée de pilastres et réaménagent des dépendances : crèches, grange à lin...

La basse salle

Ici le sol est directement sur le roc (cas probablement unique en Bretagne). La seule fenêtre est à meneaux avec coussièges². Cette salle possède

² Un coussiège est un banc ménagé dans l'embrasure d'une fenêtre par un ressaut de la baie. Forme courante dans les constructions médiévales, il est souvent en pierre, intégré à la maçonnerie, revêtu de bois, de coussins. Les fenêtres de châteaux ou de manoirs sont parfois flanquées de deux coussièges (« fenêtres à coussièges ») qui ont servi d'abord de poste de

une cheminée monumentale, un trou de guetteur près de la grande porte d'entrée, un placard mural. La poutraison est rapprochée afin de soutenir le plancher revêtu de tomettes à l'étage.

La cuisine

La partie basse de la tour avec ses deux portes sur coussinets, typiques du 15^e siècle, permet la communication entre la salle et la cuisine.

La cheminée de la première moitié du 15^e siècle est munie de tablettes de pierre de part et d'autre. Sur les différents murs on trouve : un placard mural, une crédence lavabo, un judas avec sa porte coulissante permettant de voir dans la salle basse. Le sol pavé magnifie l'ensemble.

Les chambres de l'étage

Les deux chambres sous charpente à voûtes lambrissées sont suivies d'une garde-robe.

Elles possèdent des fenêtres à croisées de pierre, avec coussièges, des cheminées gothiques avec piédroits sur colonne. Dans la première chambre, sur un des murs, un trou de guetteur dans le pignon ouest de 1,20 m d'épaisseur permet de voir sans être vu (photo 3). Dans la deuxième chambre, une porte donne accès aux latrines pour le confort des lieux.

Entre les deux chambres, un petit escalier à vis aménagé dans le mur de refend permet d'accéder à la partie supérieure de la tour à une petite pièce non chauffée, qui servait à stocker les archives de la seigneurie.



garde (« bancs de veille ») puis de siège permettant de profiter de la lumière naturelle extérieure pour la lecture, l'écriture ou les petits travaux manuels. *Wikipedia*



Façade sud
Avant travaux

2 - Une restauration exemplaire

Olivier THOMAS, rédaction Gilles LE PENGLAOU

Olivier Thomas a acquis le manoir en 2008. Il n'en est pas à son coup d'essai et est bien conscient de l'ampleur de la tâche qui l'attend alors : il a déjà rénové un manoir à Cléguérec entre 1995 et 2005. Olivier n'est pas non plus un néophyte, il est titulaire d'une Licence Pro en génie civil spécialité restauration et réhabilitation du patrimoine bâti en partenariat avec les Compagnons du Devoir. Il prépare actuellement un Master en restauration du patrimoine. Le travail déjà accompli lui a valu d'être reconnu par les spécialistes : il a été récompensé par le prix René Fontaine 2012 dans la catégorie « savoir-faire » décerné par les *Maisons paysannes de France*.

Il a le soutien de son fils, de sa famille et de ses amis, et suit certains conseils techniques de Philbert Hémerly, restaurateur du patrimoine sur Gourin, avec qui les échanges sont toujours fructueux. Pour la partie généalogique et historique du manoir, il s'appuie sur les recherches de son ami Jérôme Caouën et sur son remarquable travail sur les archives. Olivier a d'ailleurs adhéré à notre association. Il travaille seul, parfois aidé par son fils et, pour les manutentions lourdes, il peut compter sur son voisin et ami Gildas Le Duigou, équipé d'un tracteur, qui, de surcroît, connaît parfaitement le site.

Avant de se lancer « tête baissée » dans les travaux, il a d'abord procédé à l'étude historique du manoir, à l'état des lieux, à l'étude des techniques utilisées puis à l'inventaire des travaux à réaliser.

Réflexion préalable - Etat des lieux

Afin de ne pas commettre d'anachronisme dans la rénovation des différents bâtiments, il a d'abord fallu les inventorier et les dater avec le plus de précision possible. Ainsi, le logis principal est des 15^e-16^e siècles, les dépendances des 16^e et 19^e, le porche des 15^e et 16^e siècles, quelques vestiges du mur d'enceinte subsistent ainsi

que le puits dans la cour. Une couverture photographique des lieux a été réalisée de façon exhaustive. Une lecture méticuleuse en a été faite avant restauration afin, notamment, de retailler à l'identique les pierres de taille cassées ou manquantes : jambages, linteaux, meneaux, manteaux de cheminée, modénatures...

Tout est vétuste mais, au fil des siècles, l'ensemble n'a pas été trop dénaturé. Toutefois, certaines

Calvaire de la chapelle de Locmaria. Retrouvé brisé en deux par le grand-père de Gildas Le Duigou, il a été réparé et remis en place devant la chapelle de Penity en Carnoët.





5

PHOTO 5
Fenêtre de la salle basse avant travaux. Les coussièges ont été murés.

PHOTO 6
La grande chambre seigneuriale avant restauration et pose de la nouvelle charpente. La porte, à droite, donne accès à la garde-robe. Les coussièges des fenêtres ont également été murés.



6

parties ont été modifiées : la voûte de la grange a été remplacée par un linteau en béton plus haut, la fenêtre a été bétonnée dans la petite chambre seigneuriale ainsi que la porte et la fenêtre de la cuisine. Certaines parties de maçonnerie sont endommagées et menacent ruine : éboulement partiel d'un parement de la grange côté ouest, éboulement partiel de la crèche. Dans le manoir, par endroits, la maçonnerie a été chahutée, noyée dans le béton (coussièges dans la basse salle) ou endommagée (cheminée de la petite chambre seigneuriale).

La charpente et la couverture, refaites de façon moderne vers 1920, nécessitent une réfection complète afin de retrouver leur aspect initial avec coyaux. Il en est de même pour la poutraison, les planchers et toutes les menuiseries extérieures et intérieures.

La maçonnerie de la partie supérieure de la tour d'escalier a été arasée au niveau de la toiture et devra être remontée sur 2,50 m et surmontée de sa toiture conique.

Il y a néanmoins de beaux restes et probablement encore beaucoup à découvrir au cours de l'avancement des travaux.

Travaux préalables

Il a d'abord fallu nettoyer le site :

- Destruction de la végétation envahissante : arbres près des murs, lierre, orties, ronces.
- Evacuation du verre, plastique, ferraille, ficelle en nylon...
- Tri des cailloux épars et mise en sacs de l'argile ayant servi de mortier pour réemploi.
- Destruction de la soue à cochon du 19^e siècle.
- Suppression des potences et du poteau EDF.
- Enlèvement de l'antenne de télévision sur la souche de cheminée.
- Réparation des couvertures pour la mise hors d'eau de l'ensemble des bâtiments.

Travaux réalisés à ce jour

Charpente

• Exercice compliqué et difficile : la réfection de la charpente du manoir a été réalisée en sous-œuvre sans enlever la charpente et la couverture existantes afin de garder l'habitabilité du bâtiment pendant les travaux. Ceci a été possible car la charpente moderne avait été rehaussée au niveau des rampants. La nouvelle charpente a été réalisée à liens courbes avec du vieux bois de chêne, avec chevilles en bois d'acacia et assemblage à tenons et mortaises. Les poinçons ont été sculptés (photo 7).

• Les poutres manquantes ont été mises en place dans le logis et dans une crèche du 16^e siècle. Elles proviennent de troncs de chênes débités sur place, équarris et travaillés à l'herminette, transportés avec la fourche d'un tracteur puis roulés sur des rondins et montés avec des palans et des câbles.

• Un palâtre de chêne a été mis en place derrière le linteau de la fenêtre à meneaux de la petite chambre seigneuriale, mise en place également de sablières dans cette pièce.

• La charpente et les poutres du plancher de la tour ont été réalisées avec du vieux chêne.

Menuiserie

• Les portes anciennes en chêne à l'intérieur du logis ont été restaurées. Les portes manquantes du logis et des dépendances ont été fabriquées avec du vieux chêne récupéré sur le site.

• Les volets intérieurs à largeurs variables ont été conçus puis fabriqués avec du vieux bois de chêne de récupération, l'assemblage est à rainures et languettes. La ferronnerie ancienne a été récupérée sur le site ou achetée dans des brocantes.

• Une partie du lambris de châtaignier à largeur variable pour les voûtes en berceau de la charpente a été fabriquée et posée ; l'assemblage des lames est en queue de serpent.

• Les planchers en châtaignier et en frêne à largeur variable ont été fabriqués et posés ; l'assemblage est à rainures et languettes.

• Les moucharabiehs des fenêtres ont été réalisés en châtaignier.



Maçonnerie

Toutes les réparations et les montages de maçonneries sont réalisés de façon traditionnelle avec un mortier composé d'argile récupérée sur le site et de chaux :

- Grange du 16^e siècle : restauration de maçonnerie éboulée.
- Crèche du 16^e siècle : restauration de maçonnerie éboulée (photos 9 et 10) ; rebouchage d'une fenêtre créée au 19^e ; débouchage d'une porte du



16^e murée, réfection de la maçonnerie et remise en place du seuil ; remise en place du seuil de la porte en façade trouvée dans la porte murée ; démolition de la dalle béton pour retrouver le sol rocheux d'origine, enlèvement des mangeoires du 19^e siècle.

- Décapage d'une partie de la cour pour retrouver l'affleurement rocheux et le pavage.
- Remise en place d'un seuil sur une autre dépendance du 16^e siècle.

- Remise en place du seuil de la grande porte du logis.
- Dégagement des coussièges murés à l'intérieur du logis.
- Dégagement des crédences.
- Restauration des fenêtres en façade.
- Restauration d'un mur dans la petite chambre avec les bases des coussièges. (photo 11)
- Restauration d'une partie d'un mur de la cuisine qui était délitée.

- Dégagement du foyer de la cheminée de la cuisine afin de retrouver le foyer d'origine à même le sol.
- Enduit de pisé (argile, chaux, foin) et badigeonnage à la chaux, sauvegarde des parties de badigeon ancien dans la cuisine.
- Dans la grande chambre, restauration du pisé et de la maçonnerie délitée.

PHOTO 7
La chambre seigneuriale avec la charpente à voûte lambrissée refaite en sous-œuvre.

PHOTOS 9 et 10
Réfection de la maçonnerie de la crèche du 16^e siècle. Sans la photo 9, il serait difficile de désigner la partie qui a été remontée : « Une bonne restauration ne se voit pas ». Remarque la pierre de seuil remise en place. Cet élément avait été réemployé pour murer la porte intérieure entre la grange, à gauche, et la crèche.

PHOTO 12
 Dans la cuisine, porte d'accès à la tour d'escalier et à la salle seigneuriale. La terre battue a été décapée afin de retrouver le pavage d'origine. Les parties manquantes ont été refaites à l'identique avec des pierres de récupération sélectionnées.



PHOTO 13
 Pose à l'aide d'un palan de l'appui en pierre de taille de la fenêtre de la petite chambre. Les nouvelles pierres de la fenêtre et de la porte de la cuisine sont déjà en place.



14 Pendant les travaux : Etaisement des pierres de taille



15 Après travaux de réfection

Restauration de la maçonnerie de la tour au niveau de la porte d'accès à la chambre seigneuriale : Une opération délicate et périlleuse mais réalisée de manière simple et ingénieuse.

Cette opération a été réalisée en février 2010. Les pierres de taille du jambage de la porte côté mur de refend s'étaient affaissées suite au délitage de certaines d'entre elles et il y avait une faille béante entre elles et la maçonnerie du mur de refend dont les pierres de schiste usées et désolidarisées poussaient sur le jambage lui donnant « du rond ».

Pour remettre tout cela en ordre, tout a été étagé :

- Mise en place de tubes et de clips permettant de soutenir les pierres de taille sans avoir à les déposer.
- Un premier palan et des câbles ont permis de maintenir le linteau de porte par sécurité, un deuxième d'amarrer les gros blocs horizontaux, un troisième, avec un bastaing posé verticalement, de redresser le jambage et de le recaler.

En actionnant le deuxième palan, les gros blocs glissant sur les tubes ont été ramenés à l'horizontale.

Cette opération a permis d'enlever toute la maçonnerie délitée et de maçonner avec des pierres neuves. Des pierres courbes ont été taillées pour l'intérieur de la tour. Un cric a été mis en place sur la maçonnerie en cours de réfection afin de maintenir les gros blocs parfaitement horizontaux, puis les tubes et les clips ont été démontés afin de permettre de terminer la maçonnerie.

- Dans la cuisine, dégagement de la terre battue au sol pour retrouver le pavage d'origine et restauration des manques avec des pierres arrondies de récupération sélectionnées (photo 12).
- Importante restauration de la maçonnerie de la tour (voir encadré).
- Restauration du pisé dans le cellier.
- Dans la salle basse, destruction des cloisons et de l'enduit de mortier ciment et conservation des restes de pisé et du badigeon d'origine dessous.

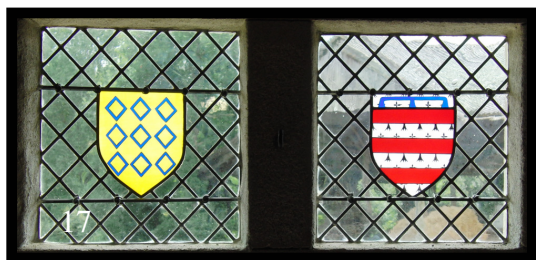
Taille de pierre

Les pierres de granite beige proviennent de la carrière Rouzic à Gourin. Elles ont été taillées en carrière aux côtes exactes grâce aux fragments retrouvés sur place. Olivier aurait pu les tailler lui-même mais cela a été un gain de temps. Par contre il taille sur place des blocs anciens (corniches, coussièges, pierres pour la tour...). (photos 11 et 13).

- En façade du manoir, démolition et réfection complète de l'entourage de la fenêtre de la cuisine ; sur la porte de la cuisine, démolition du linteau en béton et mise en place du linteau et des pierres le supportant ; sur la petite chambre réfection complète de la fenêtre à meneaux ; sur la grande chambre mise en place de meneaux et de l'appui.
- Dans la petite chambre, restauration de la cheminée, taille de pierre et mise en place du manteau, de la corniche, du départ de hotte en glacis et du conduit. (photo 11)

Ferronnerie

Les grilles des fenêtres du cellier et de la garde-robe ont été retrouvées dans le manoir, restaurées et remises en place. La grande grille de la salle basse a été forgée au marteau et à l'enclume avec du vieux fer de récupération.



Vitraux

Les vitraux viennent d'être mis en place dans les parties hautes des croisées. Ils ont été réalisés par Alexis Ferron maître verrier à Rennes. Ils représentent les armes des familles du Bois et Vieux-Chastel/Trébrivant.

Travaux restant à réaliser

- A l'étage du logis, il reste quelques pièces de charpente à mettre en place. Après le chevronnage, la pose de coyaux et le voligeage, la couverture en ardoises épaisses posées à pureau constant au clou en cuivre pourra être réalisée. Suivront l'isolation en fibres de chanvre et en laine de mouton et la finition de la pose du lambris de voûte.
- Dans la petite chambre, restent à réaliser le pisé, les portes intérieures, le foyer de la cheminée et la maçonnerie des coussièges.
- Sur la tour : réalisation de la corniche en pierres de taille, restauration de son contrefort, pose de la charpente et de la couverture en poivrière.
- Dans la cuisine : restauration du conduit de cheminée et restauration de l'ébrasement de la fenêtre.
- Dans la salle basse : restauration d'un jambage de porte délité et d'un côté de la cheminée ;

destruction de la dalle béton pour retrouver le sol d'origine ; restauration des pisés et badigeons.

- Dans la grange à lin : restauration de la voûte et enlèvement du linteau béton, restauration de la maçonnerie autour, fabrication des portes, démolition de la dalle en béton au sol ainsi que des mangeoires du 19^e siècle.
- Dans les autres dépendances : démolition des dalles en béton.
- Restauration du mur d'enceinte et des porches ; fabrication de leurs portes.
- Décapage du reste de la cour pour retrouver le sol d'origine.

Conclusion

Voici un bel exemple de rénovation réussie où rien n'est laissé au hasard. Une seule ligne de conduite est suivie : l'authenticité. Les techniques et les matériaux utilisés sont identiques à ceux employés par les artisans des différentes époques du manoir.

Mais il s'agit également d'une restauration économique et écologique : le maximum de matériaux sont récupérés sur le site : pierres, argile, bois... Les matériaux importés proviennent élargement de récupération ou d'achat dans des brocantes ou autres : portes, poutres, ferronnerie... Les seuls matières premières achetées chez des fournisseurs sont les pierres de taille en granite, la chaux et les ardoises. Tous ces matériaux sont d'origine naturelle et assurent la parfaite la salubrité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Au final, cette restauration sera peu onéreuse ; le seul coût important, mais il est inestimable, est le temps passé par le propriétaire des lieux, son travail très physique, son savoir-faire et sa passion.

Pour le confort il a dû malgré tout céder à la modernité : isolation, chauffage, eau courante, électricité, internet... mais elle se fait discrète et est réversible et n'abîme aucunement le bâti initial.

Le propriétaire est à la base quelqu'un de totalement autodidacte qui s'est construit au fil de ses passions. Sa motivation a toujours été la même : la quête de la splendeur et de la vérité, l'harmonie des proportions, la beauté des couleurs avec ses nuances, la magie de transformer la matière brute terre, fer, bois, pierre, fibre végétale...

A la réflexion, sa démarche et son but sont-ils réellement différents de ceux d'un artiste ?



PHOTO 16

Grille en fer forgé par Olivier sur la fenêtre de la grande salle.

PHOTO 17

Vitraux sur la fenêtre de la petite chambre, aux armes des du Bois et Trébrivant/Vieux-Chastel.

PHOTO 18

Réfection de la partie haute de la maçonnerie de la tour. Etat au 9/8/2013

CI-DESSOUS

Epi de façage de la toiture de la tour d'escalier, copie d'ancien réalisée par Christian Kulig qui l'a offert à Olivier.

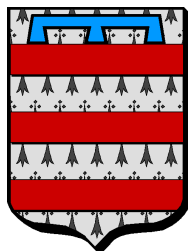


3 - Les seigneurs de Locmaria et Kerandraou

Jérôme CAOUËN



Blason de la famille du Bois
« D'or à neuf macles d'azur¹ »



Blason de la famille du Vieuxchastel
« D'hermines à 3 fasces de gueules un lambel d'azur² »

1-Jan du Bois x Adelize du Vieuxchastel³ fille de Guillaume du Vieuxchastel⁴ et Ysabeau Le Bigot. Les deux décédés avant 1466.

Ils apparaissent dans un traité de 1466 qui justifie que le manoir du Run et le Moulin du Pénity appartiennent au fief de Callac. Henry du Leslay garde et tuteur de leur fils, Guillaume du Bois, déclare la moitié d'un moulin appartenant aux du Leslay sur la rivière de Yer (L'Hyère), près le manoir du Run.

1-1-Guillaume du Bois sieur de Kerandraou et Locmaria x damoiselle Béatrice Touppin de la maison de Kervenio. Guillaume hérite du manoir et des appartenances de Locmaria vers 1470. Les deux décédés avant 1513.

Le partage de leurs biens entre leurs deux fils eut lieu le 12/04/1513.

12/12/1532 procès entre Jean de Botygneau et Louyse du Vieuxchastel sa compagne sieur et dame de Plonevey et du Brunault contre Loyys de Lestandevéz (Lestandevéz) sieur de la Bouexière et du Stanc et Morice du Bois sieur de Lomaria.

Cela concerne une pièce et étendue de terre située en la paroisse de Carnoët ou trêve de Saint-Corentin pour une pièce appelée « la montagne de Lomicael » entre la chapelle de Lomicael et les appartenances du manoir et village de Lomaria et près du convenant Guillaume Thepault du Stancier Ubelaff pour 100 journaux et demi de pré. Il est question également d'autres pièces de terre.

Il y a un litige sur le pâturage des bêtes dans ces prés. Il s'agit d'un héritage commun entre les 3 protagonistes. Leurs liens de famille sont les Vieuxchastel dont ils descendent.

Leurs ancêtres les possèdent depuis les 60 à 70 ans et furent héritiers de défunts Jan Le Cerff et Catherine du Menez sa femme en leurs temps sieur et dame de Lomaria et de Raser ?

Jan Le Cerff et femme firent livrer transport du dit lieu manoir de Lomaria et leurs appartenances et dépendances ensemble et montagnes à défunt Maître Guillaume du Bois en son vivant sieur de Kerandraou. Lesquels lui succédèrent Jan du Bois fils aîné principal héritier et le dit Morice du Bois fils puîné. Ils firent livrer le transport de la moitié des héritages à défunt Pierre de la Bouexière sieur du nom décédé et duquel le dit Lestandevéz par la représentation de défunte Marguerite de la Bouexière sa mère fille fut du dit Pierre ainsi que François de la Bouexière fils aîné décédé sans hoir de corps.

1 D'autres armoriaux indiquent que la famille du Bois porte : « de sable à trois roses d'argent ». Nous avons privilégié le descriptif des armoiries décrit en l'église de Carnoët en 1693, indiquant que les seigneurs du Bois portent : « d'or à neuf macles d'azur ». Se référer au texte transcrit dans cet article.

2 La famille du Vieuxchastel, seigneur du Brunault en Trébrivan sont des juveignes de la maison de Rostrenen dont ils portent les armes brisées d'un lambel d'azur à 3 pendants. Cette famille a porté également le nom de Trébrivant.

3 Elle est l'épouse en secondes noces de Henry du Leslay + avant 1466 dont un fils Guillaume du Leslay.

4 Guillaume du Vieuxchastel + avant 1448, fils de Pierre du Vieuxchastel et Catherine Bohier. Les deux décédés entre 1448 et 1466.

Branche de Kerandraou

1-1-1- Jan du Bois écuyer, sieur de Kerandraou et Kermabilou, fils aîné, époux en premières noces de Héléine de Guernarpin dame de Kermabilou décédée en mai 1513.

Il épouse en secondes noces demoiselle Héléine Becmeur (pas de descendance connue) comme l'atteste le contrat de mariage passé le 5/10/1515.

Le 6 avril 1510, Héléine de Guernarpin cède et transporte à son époux le manoir de Kermabilou⁵ et toutes ses dépendances. L'acte de douaison est ratifié par leur fils Guillaume le 25/05/1513.

1-1-1-1-Guillaume du Bois x vers 1509 Anne Jourden⁶ décédée vers 1532.

1-1-1-1-François du Bois, écuyer, sieur de Kerandraou et Kermabilou x Françoise de Quelen⁷. François est mineur en 1523 et décédé en 1558.

1-1-1-1-1-Yves du Bois, sieur de Kermabilou et Kerandraou + avant 1583 x damoiselle Radégonde de la Rocque⁸

1-1-1-1-1-1-René du Bois, sieur de Kerandraou, décédé en octobre 1611 sans héritier.

L'ensemble de ses biens et terres arriveront à Marie du Bois sa tutrice et cousine très éloignée.

Le 16/05/1598, procès entre écuyer Jan de Lemo et damoiselle Marye du Bois sa compagne tuteur de René du Bois et écuyer Jacques Le Saint sieur de Trongoiz et son épouse damoiselle Vincente de Quelen dame de Loguevel.

Cela concerne la terre de Kergoet vendue en 1581 que les deux partis revendiquent en tant qu'héritiers. Cette seigneurie de Kergoet fut vendue par René du Bois qu'il avait hérité de sa grand-mère Françoise de Quelen.

Les papiers justifiant la vente de la seigneurie de Kergoet furent dérobés par Yves de Quelen. Celui-ci vivant sieur de Loguevel, commandant en son temps d'un grand nombre de gens de guerre sous le duc de Mercœur lors chef du nom, armurier des rebelles en ce pays. Yves de Quelen était héritier de la dite Françoise de Quelen et normalement aurait dû hériter de la terre de Kergoet par droit successif en 1581.

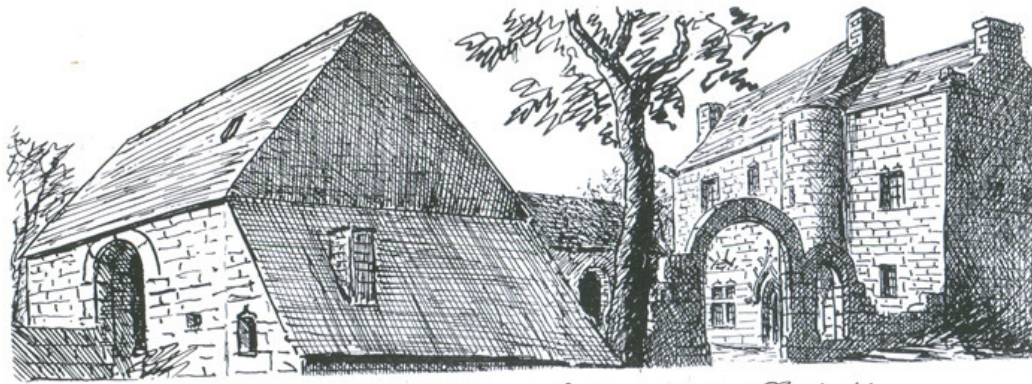
Le dit sieur de Loguevel accompagné de 60 hommes armés,

5 La cheminée du manoir de Kermabilou et son linteau de 5 mètres avec son blason portant 3 croissants est attribué à la famille du Pontho. Il s'agit là d'une erreur d'interprétation héraldique de Frottier de la Messelière. Sans aucun doute possible ce blason doit être attribué à la famille de Guernarpin propriétaire du manoir à la fin du 15^e et portant « d'argent à trois croissants de gueules ».

6 Fille de nobles François Jourden et Marguerite Toupin, sieur et dame de Kersersic.

7 Fille de nobles Morice de Quelen et damoiselle Françoise Berard, seigneur et dame de Loguevel et Kermartin.

8 Mariée en secondes noces à Gilles de Langourla, sieur de Roscar.



Kermabillo au Callac (cité de nos jours) 1904-1931

pénétra de nuit dans la maison du sieur de Lemo. Il entra par force et fractura les portes du château (certainement le manoir de Locmaria). Yves de Quelen était masqué prit et emporta les lettres, titres et enseignements sans que le dit plaignant ne sache ce qu'il avait emporté. Il menaça la dite du Bois de la tuer si elle portait plainte.

17 ans après cet événement, la cour demandera les copies ou restitution des documents volés aux descendants.

Branche de Locmaria

1-1-2- Morice du Bois, cadet, écuyer et sieur de Locmaria x avant 1515 avec Damoiselle **Plesou de Guernarpin** (pas de descendance connue) xx avec Damoiselle **Ysabelle Berard**⁹ fille de la maison de Kermartin.

1-1-2-1-Jan du Bois, sieur de Locmaria + avant 1558 x **Suzanne de Kergroas**¹⁰. Son épouse demeure au manoir de Locmaria en 1558.

Ils apparaissent dans un procès sur parchemin de 1569 entre noble René de la Roque sieur d'Estuer tuteur d'écuyer Yves du Bois sieur de Kerandraou contre demoiselle Suzanne de Kergroas femme de feu Jehan du Bois sieur de Locmaria et tutrice de Marie du Bois sa fille des héritages échus de défunt Morice du Bois sieur de Locmaria père du dit Jehan.

Le litige provient de contrats de vente passés en 1523 par les parents des deux mineurs pour des terres situées aux métairies du Quinquis Huelou et Kerbanazlen. Durant le procès, François de Quelen et son fils Yves du Bois entrèrent avec violence dans le manoir de Locmaria pour s'emparer de la quittance qu'ils présenteront comme preuve au procès.

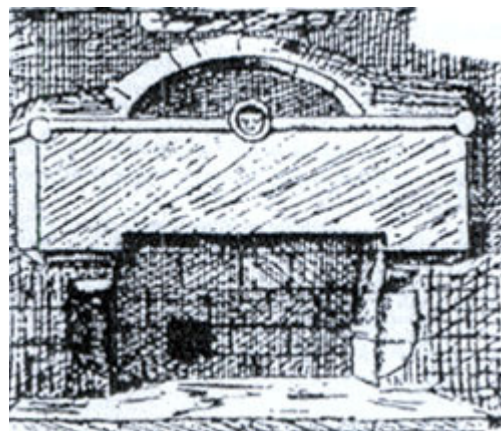
La dite de Kergroas et sa fille Marie du Bois ne pouvant présenter la quittance furent condamnées à payer la somme de 200 écus à Yves du Bois.

Autre procès le dernier jour de janvier 1557 entre Suzanne de Kergroas faisant pour sa fille mineure Marie du Bois et François du Bois concernant un litige sur la succession de Guillaume du Bois époux de Béatrice Toupin.

Plusieurs membres de la famille viennent témoigner dont : noble homme Pierre du Dresnay sieur de Trobodec cousin germain de la dite Kergroas, noble Yvon de Quellen sieur de Kermarzin oncle paternel de la dite mineure, damoiselle François de Quellen dame de Kerandraou et Kermabilou tante, Yves de Kergroas sieur de Treusvern frère aîné de la dite tutrice, noble maître Pierre du Dresit sieur de Kerforn oncle paternel de la dite mineure.

⁹ Mariée en premières nocés à noble Pierre Parcevaux sieur de La Villemarquer. De leur union naît une fille, Jehanne Parcevaux laquelle demeure au manoir de Lefratt en Plélo en 1558. Fille de Jean Berard seigneur de Kermartin et Perrine d'Aurville.

¹⁰ Fille de Morice de Kergroas seigneur du Treusvern et Jeanne de Mescam dame de Kerivoalen + le 15/05/1584 à Duault (manoir de Kerivoalen). Voir également l'aveu de Susanne de Kergroas veuve de Jean du Bois sr de Locmaria (AD22-E1595).



Le manoir de Kermabilou en Botmel/Callac. Dessins de Frottier de la Messelière. Ce dernier indique dans son ouvrage sur le Poher que le blason figurant sur le manteau de la cheminée est celui des Pontho « d'azur à trois croissants d'argent ». La présente étude montre, qu'en fait, il s'agit de celui des Guernarpin.

1-1-2-1-1- Marie du Bois + après 1632 x écuyer **Jean de Lemo**¹¹ + en 1611 sieur de Barathon, Locmaria, Kerandraou et Gouellec. Elle sera la dernière du nom de la famille du Bois dont l'héritage considérable tombera dans la famille de Lemo.

Marie du Bois est mineure en 1551 ou elle est citée dans un acte judiciaire.

Ils demeurent en 1583 au manoir de Locmaria d'après une pièce de procès concernant des terres à Lomicael. Ils reprennent une procédure des aïeux de Marie du Bois, datant de 1532.

Ils récupéreront la terre de Kerandraou en 1612 après le décès de René du Bois, cousin très éloigné de Marie du Bois. Dans une pièce de procès de 1599, ils déclarent posséder le lieu et seigneurie de Gouellec en la paroisse de Botmel.

Le 6/08/1613 à lieu le partage entre leurs 8 enfants dont les 2/3 pour son fils aîné et le tiers restant aux cadets. Le 21/05/1623, Marie du Bois demeure au lieu noble de Lestern.

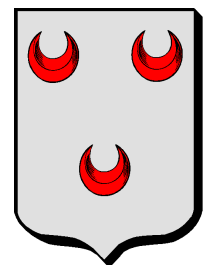
1-1-2-1-1-1-Jan de Lemo, seigneur de Kerandraou, Locmaria, Paulan, Le Gouhelec, le Quelenec et autres places demeurant en la dite maison de Kerandraou en la paroisse de Carnoët en 1633. Il épouse **Marie de Cresolles** fille de nobles Gilles de Cresolles et Marie de Leshildry.

Fils aîné, il a des prééminences dans les églises de Carnoët, Botsorbel, Plouigneau. Partage de sa mère effectué le 6/08/1613 à la cour de Carbaix.

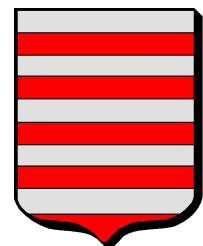
1-1-2-1-1-1-1-René de Lemo, écuyer sieur de Kerandraou et Quellenec en Plusquellec. Il épouse dame **Claude-Corentine Le Forestier**. Ils demeurent en 1652 au manoir du Quellenec en Plusquellec.

La tutelle des 9 enfants mineurs de René et Claudine Le Forestier est passée le 8/03/1661.

¹¹ Fils de Gabriel de Lemo et Raoullette du Couëdor.



Blason des Guernarpin « d'argent à trois croissants de gueules »



Blason de Quelen « Burelé de 10 pièces d'argent et de gueules »

Testament de Marie du Bois en 1632.

C'est le testament et ordonnance de dernière volonté de Damoiselle Marie du Bois dame douairière de Barrathon et propriétaire de Lomaria et autres places. Laquelle, nous notaires soussignés de la cour royale de Kerahes, aurions trouvé gisante au lit malade en sa maison au bourg de Carnot, saine toutefois de jugement ainsi qu'il nous est apparu. Laquelle désirant apporter le meilleur ordre qu'il lui sera possible en ses affaires pour le bien et utilité de son âme. Après l'avoir recommandée à dieu son créateur et s'être résignée à sa sainte volonté et requis l'intercession de sa bien heureuse mère de tous les saints et saintes du paradis considérant l'incertitude et l'heure de sa mort et pour éviter d'être surprise d'icelle. Elle nous a requis les ordonnances ci-après qu'elle désire être effectué incontinent son décès et au plutôt que faire ce pourra. Ce que nous avons fait ce ving huitième d'octobre après midi 1632.

Ordonne être donnée à damoiselle Janne Guillart sa petite-fille en récompense des bons et agréables services qu'elle lui a rendus et en considération de la parentèle proche d'entre-elle et la dite Janne Guillart et pour l'avenir et s'obliger de prier dieu pour le repos de son âme, la somme de 300 livres à être pris de dessus les bestiaux et de ses métairies, laquelle Guillart présente accepte le présent soit 300 livres.

Tout ce que devant à être dit et voulu et ordonne être effectué par la dite Dame testatrice à laquelle a été le tout lu et donné à entendre et pour veiller l'exécution et entérinement des articles ci-dessus et la solennité du présent testament en tant qu'il soit besoin de le faire solenniser, elle a nommé et institué Yves de Launay écuyer sieur de La Salle qu'elle supplie d'embrasser cette charge et les acquêts selon son intégrité et prud'homme. Nous soussignés notaires avons condamné et condamnons la dite dame testatrice de son assentiment et à sa requête ayant à cet effet obligé et hypothèque tous service le gré pris de la chambre d'icelle Dame testatrice en sa dite maison au bourg de Carnot en présence de noble homme Jan de Lemo seigneur du Kerandraou son fils aîné qu'elle a prié de signer pour elle ne sachant le faire ainsi que noble Missire René de Lemo prêtre, Missire Pierre Rivallen aussi prêtre et d'écuyer Yves de Lemo sieur de Lomaria et Charles de Lemo sieur de Kervem qui ont signés avec nous.



Blason de la famille de Lemo
« De sable à trois mains ouvertes d'argent en pal »

1-1-2-1-1-1-1-1-Pierre de Lemo, né vers 1651, et décédé le 24/10/1679 à Carnoët. Il est seigneur du nom, Kerandraou, Paulan, Quelenec, Gouellec, Kermeac, Cregoat et autres lieux et demeure en son château de Kerandraou en Carnoët en 1679. Devenu l'aîné après le décès de son frère Sébastien, il épousa **Claude-Suzanne de Ploec**¹² dont il eut 2 filles. Pierre de Lemo mourut et après lui Renée et Charlotte de Lemo sa seconde fille mourut aussi et Claude Suzanne de Ploec sa veuve épousa en second mariage François Visdelou, sieur du Hilguy, dont Marie Visdelou, madame la comtesse de Guay.

1-1-2-1-1-1-1-1-Charlotte de Lemo x 1694 au marquis **Jacques-Charles de Cleuz** seigneur du Gage.

1-1-2-1-1-1-1-1-1-Claude-Hyacinthe de Cleuz du Gage demeurant en son château du Cludon en Plougonver x avant 1733 **Marie-Marguerite du Parc** dame de Locmaria en Plougonver dont les parents habitaient au manoir de la Noée en Plémy près de Moncontour, dont :

1-1-2-1-1-1-1-1-1-Jacques de Cleuz, marquis du Gage, de Locmaria en Carnoët, inspecteur des haras de l'évêché de Quimper, émigré sous la Révolution. Contrat de mariage 19/06/1771 à Morlaix avec **Claude du Parc**, fille de Charles-Gabriel du Parc, marquis de Locmaria en Plougonver, et Louise de Ploesquellec.

¹² Fille de Nicolas de Ploec seigneur de Kerharo et Guilguiffin et Christophlette de Courtalvert.

La descendance des Cleuz s'est fondue dans la famille de Kerouartz au 19^e siècle, nouveaux possesseurs de Locmaria en Carnoët.

1-1-2-1-1-1-1-1-2-Renée de Lemo. Sans descendance.

1-1-2-1-1-1-1-1-2-Corentine de Lemo, dame de Kerandraou, née vers 1646, fille aînée résidant le plus ordinairement en la ville de Lantreguier (Tréguier) paroisse de Saint-Sébastien en 1679. Elle décède le 20/12/1705 à Tréguier-Saint-Vincent.

1-1-2-1-1-1-1-1-3-Sébastien de Lemo, né vers 1647 et décédé le 22/07/1673 à Carnoët sans hoir de corps.

1-1-2-1-1-1-1-1-4-Françoise de Lemo, née vers 1649, + avant 1679 x avec l'écuyer **René Gouzillon** seigneur de Kerever père et garde de ses enfants en 1679 résidant au manoir de Kermenou en Plougonver. Dont descendance.

1-1-2-1-1-1-1-1-5-Marie de Lemo, née vers 1649, dame du dit lieu résidant à Lantreguier paroisse de Saint-Sébastien. Elle décède le 5/01/1701 à Tréguier-Saint-Vincent.

1-1-2-1-1-1-1-1-6-René de Lemo, né vers 1651, mort sans hoir.

1-1-2-1-1-1-1-1-7-Joseph de Lemo, né vers 1652, mort sans hoir.

1-1-2-1-1-1-1-1-8-Marie Anne de Lemo, épouse écuyer **Yves Rigolé** sieur de Kerliverien résidant en la ville de Morlaix, paroisse de Saint-Mathieu.

1-1-2-1-1-1-1-1-9-Geneviève de Lemo, morte sans hoir.

1-1-2-1-1-1-2-Marie Anne de Lemo, passe contrat de mariage en 1650 avec **Yves Thomas** sieur du Treusvern où René de Lemo paye 4400 livres pour celui-ci. Dont descendance sur Duault.

Yves Thomas sieur de Treusvern est institué tuteur des 9 enfants de René de Lemo et Claude-Corentine Le Forestier le 8/03/1661.

1-1-2-1-1-2-René de Lemo écuyer sieur de Bellevue en Plumieux. Il hérite en 1614 du lieu et manoir du Plessix et ses appartenances ainsi que des prééminences en l'église de Botsorhel.

Il est probablement le prêtre présent lors du testament de sa mère, Marie du Bois.

Il héritera également de plusieurs pièces de terres situées à Plouigneau, Locquemeau, Paule et Duault et de pièces dans le manoir de Bellevue en Plumieux avec prééminences en l'église de la Trinité (La Trinité-Portboët actuellement).

1-1-2-1-1-3-Yves de Lemo, écuyer sieur de Locmaria, demeurant au manoir de Goazqueau en Scignac en 1614.

Il semble avoir eu au moins une fille, Marie de Lemo, qui déclare posséder avec son époux François du Drezit le manoir de Trevenec en Carnoët. Ils sont, sieur et dame de Penalan et résident au bourg de Plourac'h en 1678.

Il hérite en 1614 du lieu et manoir noble de Kerryou situé en la paroisse de Plouigneau ainsi que des prééminences en l'église de Botsorhel.

1-1-2-1-1-4-Charles de Lemo écuyer sieur de Kervern en 1614. Marié à **Catherine de Coatrieu** lesquels demeurant au manoir de Helles en Laniscat en 1614 et au bourg de Carnoët en 1633.

Charles hérite en 1614 de plusieurs convenants et terres situés à Botsorbel, Calanbel, Poullaouën ainsi que des prééminences en l'église de Botsorbel.

1-1-2-1-1-4-1-Vincent de Lemo + avant 1655 écuyer sieur du Hellés x **Louise Blot**, épouse en secondes noces noble Raoul Alleno sieur de Kereven demeurant au manoir du Guermeur en Carnoët. Dont descendance sur Bourbriac et Saint-Ygeaux.

1-1-2-1-1-4-2-Marguerite de Lemo

1-1-2-1-1-4-3-Catherine de Lemo, + le 11/11/1677 à Saint-Ygeaux.

1-1-2-1-1-5-Louise de Lemo, damoiselle, x noble **François de Lescanff**, sieur et dame de Lescanff, demeurant au bourg paroissial d'Uzel en 1614.

Elle cohérite avec sa sœur Marie de Lemo dame de Guersozic de plusieurs pièces dans le manoir de Bellevue en Plumieux ainsi que de plusieurs convenants et les prééminences d'église de la Trinité (La Trinité-Porboët actuellement).

1-1-2-1-1-6-Marie de Lemo, damoiselle, x noble **Charles Guillart**, sieur et dame de Guersauzic, demeurant en la paroisse de Carnoët en 1614. En 1602 Jean de Lemo est le curateur de Charles Guillart et demeurent au lieu de Kerandraou en Carnoët. Dont descendance.

Elle cohérite avec sa sœur Louise de Lemo de plusieurs pièces dans le manoir de Bellevue en Plumieux ainsi que de plusieurs convenants et les prééminences d'église en l'église de la Trinité (La Trinité-Porboët actuellement).

1-1-2-1-1-7-Vincente de Lemo, damoiselle dame de Gueriaet en 1614. Elle demeure chez sa mère en 1614 et en 1617 au manoir de Guerhayet. Il y a une forte probabilité qu'elle se soit unie avec noble homme **Jean Blondeau**, notaire royal de la juridiction de Carhaix avec descendance.

Elle hérite en 1614 de plusieurs pièces de terre et convenants situés en la paroisse de Ploumilliau.

1-1-2-1-1-8-Marguerite de Lemo, dame de Guernpezre. Elle demeure chez sa mère en 1614. Dame du Plessix à Botsorhel en 1655. Elle épouse avant 1633 l'écuyer **François Chaton** sieur de La Tousche demeurant au manoir de Kerivoal en Plésidy.

Elle hérite en 1614 de la métairie du manoir de Bellevue ainsi que plusieurs pièces de terre en Plumieux avec prééminences en l'église de la Trinité (La Trinité-Porboët actuellement).

Elle cède le 29/05/1633 ses droits successifs des héritages de ses parents à son frère aîné, Jean de Lemo, pour la somme de 400 livres tournois.

1-1-2-1-1-9-Autre Marie de Lemo, + le 30/09/1609 à Plusquellec, et marié avec l'écuyer **René Huon** sieur de Kerlohou + le 13/03/1638 à Plusquellec.

1-1-2-1-1-9-1-Noble Jan Huon, sieur de Kermaguerrien né avant 1613 + 7/05/1666 à Plusquellec. Dont descendance.

Source : Cote 85J des AD22.

Seigneurs ayant des prééminences et armoiries dans les églises de Carnoët et Plourac'h.

Du 9/12/1693.

Sous-signant recteur, curé, prêtres, gentilshommes, juge, procureur fiscal, praticiens, et autres personnes lettrés tant en la paroisse de Carnoët que en la paroisse de Plourac'h, attestons unanimement après nous être assemblés.

Premièrement, qu'en la maîtresse vitre de l'église paroissiale de Carnoët au plus haut soufflet il y a un écusson d'or à un lion rampant de gueule que nous avons en tout temps oui dire être les armes des seigneurs du Fou et de Pont Labé appartenant au seigneur de Carnoët duc de Richelieu. Dans les trois soufflets plus bas, il y a trois écussons blasonnés d'argent meslés d'hermines de sable à trois fasces de gueules ; et dans la croisée du coté de l'évangile les mêmes blasons d'argent herminés à trois fasces de gueules qui sont les armes de la seigneurie de Carnoët, sont placés en supériorité.

Aux soufflets plus bas sous les armes des sieurs de Lesmo qui portent d'argent à trois gants de sable deux en chef et un en pointe en alliance avec les sieurs du Bois seigneurs de Kerandraou portant d'or à neuf macles d'azur, et dans la croisée du coté de l'épître avons remarqué les mêmes armes de la seigneurie de Carnoët en supériorité et aux soufflets plus bas sont les armes des sieurs de Guersozic portant d'argent à deux fasces de gueules entreposée d'une merlette sans bec et sans patte de sinople et en alliance des armes du dit sieur de Lesmo ; le tout dans la première arcade, cœur et chauseau (?) De la dite église et au bas cœur aux vitres y étant au coté du midi sont pareillement et au plus haut soufflet les mêmes armes de la seigneurie de Carnoët ; et plus bas sont les armes de Langle et de Keriégou portant d'argent à un écreuil de sinople couronné de gueule et en alliance de la dite maison Langle d'argent à trois fasces de gueules et une hure de sanglier de sable tous en supériorités de la dite seigneurie de Carnoët ; mêmes sommes connaissant que mon dit seigneur duc de Richelieu est fondateur primitif et seul des chapelles de Saint Giltas et Saint Laurens à cause de la dite seigneurie de Carnoët comme aussi est le supérieur de l'église paroissiale de Plourac'h et chapelle de saint Guesnolé ; et en supériorité appartient aux sieurs de Rudunerter autrefois possédés par les sieurs Clevedé, après par les sieurs Guegant seigneur de Kerbiguet à cause du fief de Rudunerter relevant directement de la dite seigneurie de Carnoët même qu'en la dite paroisse de Plourac'h le fief de Kerdaniel jadis appartenant au sieur de Kergroas est tenu sous la même mouvance avec toutes les autres terres situées en la dite paroisse de Plourac'h distingués en tout temps immémorial tant par actes et fouages qu'autrement et ratifié et la parcelle du Pont appartenant au fief du seigneur de Carnoët ; davantage nommé pareillement que les armes de la dite seigneurie de Carnoët sont en bosse en pierres de grès dans la cloches de la dite église paroisse de Carnoët et par (?) Sans qu'il y ait autres armes comme aussi au haut de la lanterne du cœur de la vierge et aussi au dessus d'un emplacement d'une vitre étant sur le reliquaire sans que pareillement il y ait autres armes ; et mon dit seigneur le duc, est en droit de placer son banc et accouoir dans l'endroit ou il lui plaira tant en la dite église de Carnoët qu'en celle de Plourac'h comme étant le supérieur, et connaissant que le sieur de saint Maude locrist est propriétaire du fief du Poulmic autrefois possédés par les sieur de Lesodevés et de Léon relevant en arrière fief et la dite seigneurie de Carnoët et situé en la dite paroisse, et que le bourg et la paroisse de Carnoët, les villages, terres sont tenus mouvant et au proche fief de la dite seigneurie de Carnoët et reconnaissant autres fiefs relevant d'autres seigneurs particuliers et que la mouvance de sa majesté depuis la dernière réforme ne consiste que sur les manoirs du Run et de Kersalaun, tous ce que dessus affirmons véritables. Nous avons signé la présentes attestation à valoir et servir comme il appartiendra ce jour du 9/12/1693.